



Protocole adoption APATE

Les chatons et chats adultes sont adoptés sous contrat de Cession-Adoption aux conditions définies par l'association APATE (références et recommandations de la Fondation 30 Millions d'Amis).

Les chatons à adopter sont sevrés et ont atteint **au minimum** l'âge de 10 semaines à 3 mois.

Ils ont eu au moins une 1^{ère} visite chez le vétérinaire avec :

- auscultation état général

- 1^{er} vaccin

- identification par puce électronique (avec certificat ICAD).

Le chaton est dans un 1^{er} temps identifié au nom de l'association qui en reste propriétaire jusqu'à la stérilisation

- antiparasite et vermifuge (tiques et puces, si nécessaire.)

Précédemment à l'adoption un questionnaire sera à remplir par la famille procédant à l'adoption du chaton.

Questionnaire disponible en ligne

Les visites :

2 visites sont généralement programmées :

La visite de rencontre du chaton dans sa famille d'accueil et la visite au domicile du futur adoptant afin que le représentant de l'APATE s'assure des bonnes conditions d'accueil et de vie du chat dans sa nouvelle famille pour la vie !

Le jour de l'adoption

Il sera demandé à l'adoptant :

- un règlement de **80 euros** qui vient en remboursement partiel et forfaitaire des frais vétérinaires déjà engagés (visite vétérinaire + primo-vaccin + puce électronique) ; d'autres frais sont bien souvent engagés pour des soins et ne sont pas facturés à l'adoptant ;
- Un chèque non encaissé de **50 euros pour un chaton mâle / 75 euros pour un chaton femelle** ; Ce chèque sera restitué à l'adoptant dès que l'association aura reçu une attestation de stérilisation du chaton.

Rappel de vaccination

1 mois après le 1^{er} vaccin, un rappel de vaccination est à faire obligatoirement aux frais de l'adoptant.

Aux 6 mois du chaton

La stérilisation est à prévoir aux 6 mois du chaton. Elle est réglée par l'adoptant, au tarif préférentiel qui est consentie par notre Clinique Vétérinaire partenaire.

A réception de l'attestation de stérilisation, Nous nous efforçons de procéder dans les meilleurs délais au changement de propriétaire sur le fichier national ICAD et le chaton sera enregistré sous le nom de son adoptant ; l'adoptant recevra une carte de propriétaire envoyée par mail par ICAD directement ; le chèque de caution remis à l'association sera alors restitué à l'adoptant ou détruit.

Vétérinaire partenaire

L'association travaille avec un vétérinaire partenaire qui propose à l'adoptant, pour la stérilisation un tarif négocié de 50 euros pour un chaton mâle et de 75 euros pour un chaton femelle.